



Association THAT
Textes pour l'Histoire de l'Antiquité Tardive
Procès-verbal de l'assemblée générale du 21/05/2022

L'assemblée générale de l'association Textes pour l'Histoire de l'Antiquité Tardive s'est tenue le samedi 21 mai 2022 dans les locaux de Sorbonne Université (Maison de la recherche, Amphi Molinié ; 28 rue Serpente, 75006, Paris). Elle a été précédée par une session scientifique organisée par Sébastien Morlet et intitulée « Recherches récentes en patristique grecque et latine ».

Ont participé (11) : Hélène Grelier-Deneux, Jean-Baptiste Godlewski, Delphine Lauritzen, François Mottais, Mohamed Arbi Nsiri, Gianluca Piscini, François Ploton-Nicollet, Vincent Puech, Paul Stoklosa, Céline Urlacher-Becht, Vincent Zarini.

Étaient excusés et représentés (46) : Eugenio Amato, Francesca Barone, Nicole Belayche, Anne-Marie Bernardi, Nicole Blanc, Marie-Odile Boulnois, Adrien Bresson, Laetitia Ciccolini, Régis Courtray, Sylvie Crogiez-Pétrequin, Olivier Desbordes, Juliette de Dieuleveult, Marie-Christine Fayant, Michel Festy, Luciana Furbetta, Benoît Gain, Thierry Grandjean, Jean-Noël Guinot, Gaëlle Herbert de la Portbarré-Viard, Marietta Horster, Pierre Jaillette, Éric Junod, Maria Kanava, Stanislas Kuttner-Homs, Sylvie Labarre, Jérôme Lagouanère, Frederick Lauritzen, Annick Martin, Francesco Massa, Laurence Mellerin, Dominic Moreau, Tiphaine Moreau, Sébastien Morlet, Manté Lenkaitytė Ostermann, Estelle Oudot, Grigorios Papagiannis, Marie Pauliat, Bernard Pouderon, Valérie Fauvinet-Ranson, Maguelone Renard, Françoise Thelamon, Jean-Marc Vercruysse, Laurence Vianès, Françoise Vinel, Arnaud Zucker, association « Sources Chrétiennes ».

Étaient excusés et non représentés (2) : Christophe Guignard, Philippe Malinas¹.

Delphine Lauritzen, présidente de l'association, demande au secrétaire, Gianluca Piscini, le nombre de procurations reçues : 46, dont 8 nominales.

Une fois les procurations nominales distribuées, chacun reçoit une procuration ou deux dans la limite disponible. Le nombre de suffrages exprimés pour les votes est donc de 33 (11 adhérents + 22 procurations). Delphine Lauritzen souligne que tous les pouvoirs envoyés n'ont pu être distribués : une plus grande participation à l'AG est donc souhaitable, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association.

Delphine Lauritzen déclare la séance ouverte à 15h22.

¹ Parvenue trop tard, la procuration de Philippe Malinas n'a pu être comptabilisée.

<u>I. Rapport moral de la présidente.....</u>	<u>2</u>
<u>II. Remise du Prix Pierre-Louis Malosse 2022.....</u>	<u>3</u>
<u>III. Rapport financier des trésoriers.....</u>	<u>3</u>
<u>IV. Présentation des nouvelles adhésions par le secrétaire.....</u>	<u>10</u>
<u>V. Demandes de subventions.....</u>	<u>11</u>
<u>VI. Rapport sur l'activité et sur la commercialisation de la Revue d'Études Tardo-antiques (RET).....</u>	<u>12</u>
<u>VII. Mandats à pourvoir au sein du Bureau.....</u>	<u>13</u>
<u>VIII. Organisation de la session scientifique et de l'AG 2023.....</u>	<u>13</u>
<u>IX. Questions diverses.....</u>	<u>13</u>

I. Rapport moral de la présidente

Je serai brève car nous avons eu cette année une AG 'intercalaire' le 10 décembre 2021 lors de laquelle j'avais déjà présenté mon rapport concernant les événements survenus et les actions engagées lors de la première moitié de l'année depuis l'AG 'régulière' de 2021.

Je tiens tout d'abord à souligner deux acquis importants pour l'Association, assortis de mes plus vifs remerciements à l'encontre de qui a pu les obtenir :

- 1) Grâce aux trésoriers – Céline Urlacher-Becht et Hélène Grelier-Deneux – dont je salue la ténacité et le dévouement, l'association est désormais à même de gérer les dossiers administratifs relatifs aux Universités, en particulier les versements de subventions à travers le système Chorus Pro.
- 2) Par ailleurs, le secrétaire a réussi là où la présidente avait échoué : grâce à Gianluca Piscini, l'enregistrement en préfecture du changement de Bureau élu lors de la dernière AG est maintenant effectif – là encore, ce ne fut pas une mince affaire.

Concernant le rôle que notre association a pu jouer au sein du réseau d'associations Antiquité-Avenir (AA), j'ai le plaisir de confirmer devant l'AG que THAT a eu la satisfaction, par la voix de sa présidente, de servir d'intermédiaire pour l'adhésion du Comité Français d'Études byzantines au réseau AA, effective depuis l'AG d'AA de novembre 2021. THAT a, à cette occasion, pleinement rempli sa fonction de lien entre l'Antiquité et Byzance.

Nous avons fait aujourd'hui le choix d'un retour à l'AG uniquement en présence. Cette formule peut sembler paradoxale car l'AG 'intercalaire' avait justement pour but principal de changer nos statuts pour autoriser légalement la tenue des AG et des autres réunions relatives à la vie de l'association en ligne. Or, force est de constater que nous sommes très peu nombreux aujourd'hui dans cet amphi pourtant si pratique d'accès et si bien équipé. Je ne souhaite pas y voir un signe de désintérêt pour l'association : les 46 pouvoirs reçus prouvent le contraire. De plus, sur les 155 adhérents que compte notre association à l'ouverture de cette AG, seuls 44 n'étaient pas à jour de cotisation.

Cette désaffection pour l'AG en présence est clairement décevante, alors que l'on aurait pu penser que cela serait l'occasion de se retrouver 'en vrai' après les 2 années de séparation physique forcée due au Covid. De plus, l'excellente tenue des communications présentées ce matin à la session scientifique organisée par Sébastien Morlet sur le thème des « recherches récentes en patristique grecque et latine » aurait mérité un public plus fourni que ce qu'il n'a été. Je remercie donc d'autant plus les présents dont la plupart se sont déplacés exprès depuis la province ou depuis l'étranger. Pour l'année prochaine cependant, il faudra réfléchir en Bureau à l'opportunité de proposer une solution 'hybride' pour pouvoir repeupler des rangs par trop clairsemés.

Enfin, je tiens à saluer l'activité scientifique soutenue de nos membres. En particulier, l'un des « Grands Chantiers » de THAT est en train d'arriver à son terme : qu'il nous soit permis de féliciter chaleureusement Céline Urlacher-Becht pour le travail extraordinaire qu'elle a accompli pour le

Dictionnaire de l'épigramme littéraire dans l'Antiquité grecque et latine, éd. par C. Urlacher-Becht, Turnhout, 2 vol., Brepols, 2022.

Le rapport moral est mis au vote par le secrétaire :

- *qui s'abstient ? [la présidente]*
- *qui vote contre ? [personne]*

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité moins une abstention (celle de la présidente)

II. Remise du Prix Pierre-Louis Malosse 2022

Delphine Lauritzen donne la parole à François Ploton-Nicollet (FPN), président du Prix Pierre-Louis Malosse.

FPN précise la composition du jury 2022 : Sylvie Crogiez-Pétrequin, Hélène Grelier-Deneux, Delphine Lauritzen, Gianluca Piscini, François Ploton-Nicollet, Bernard Pouderon, Céline Urlacher-Becht, Françoise Thelamon. Il explique ensuite que six dossiers ont été envoyés cette année (dont cependant un n'a pas été jugé recevable), dont cinq émanaient d'institutions parisiennes (trois de Sorbonne Université) et un de l'étranger (Italie). Du point de vue thématique, trois mémoires portaient sur la littérature latine, deux sur la littérature grecque et un sur l'histoire du christianisme.

FPN annonce ensuite le lauréat 2022 : Jean-Baptiste Godlewski, pour son mémoire intitulé *Le chant IX des Libri in Evangelia de Sévère de Malaga : introduction, traduction, annotation*, préparé sous la direction de Vincent Zarini à Sorbonne Université. Il donne la parole à Jean-Baptiste Godlewski, qui remercie le jury du Prix pour cette récompense et souligne les enjeux de sa recherche.

FPN remet au lauréat l'attestation et la dotation du Prix.

III. Rapport financier des trésoriers

Informations générales :

- Pour mémoire : un nouveau compte a été souscrit au Crédit Mutuel Enseignant (ci-dessous CME) en septembre 2020 : le compte de la Société Générale (SG) a été définitivement clôturé en janvier 2021 (cf. le virement du solde du compte de la SG effectué le 26 janvier 2021 : 1975,15 euros).

- L'association bénéficie désormais d'un numéro SIRET valide et a, de ce fait, accès au service de facturation électronique CHORUS PRO, devenue la condition *sine qua non* pour traiter avec un grand nombre d'universités et d'institutions françaises.

I. Perspective globale

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Bénéfice</i>
<i>2021</i>	<i>4679,12</i>	<i>2608,98</i>	<i>2070,14</i>
<i>2020</i>	<i>2395,80 €</i>	<i>2514,75 €</i>	<i>-118.95 €</i>

2019	2645 €	1445,33 €	1199,67 €
2018	2081,76 €	1519,43 €	562,33 €
2017	2471,92 €	2389,04 €	82,88 €
2016	2604,58 €	2532,48 €	72,10 €

Comme l'atteste le tableau ci-dessous, les chiffres de l'année 2021 sont très bons : après un solde négatif en 2020 (-118,95 €), le solde de l'exercice 2021 est nettement excédentaire (2608,98 €).

A la date du 31 décembre 2021, les compte de l'association était créditeur de 4710,29 € (+62,27€ de liquide).

Ce très bon bilan tient, d'une part, à la manne financière constituée par les abonnements à la RET (1550 euros, cf. *infra*) ; d'autre part, à des dépenses non advenues (publications des mémoires du PPLM 2020 et 2021 – 800 euros ; RET vol. 2020/2021 – 400 euros) et à une avance de frais (publication du Supplément de la RET édité par H. Grelier et F. Vinel – 400 euros).

II. Recettes : vision d'ensemble (4679,12 €)

1. Les cotisations

Les recettes issues des cotisations s'élèvent, en 2021, à 2315 euros (contre 2330€ en 2020 ; pour mémoire, ce chiffre était en nette augmentation par rapport à toutes les années antérieures, notamment 2018 où seulement 1825€ avaient été reçus ; 1985€ en 2017).

Le nombre d'adhérents est constant par rapport à l'année 2020 : fin 2021, 111 adhérents étaient à jour de cotisation, contre 83 en 2019, et 87 en 2018 contre 93 pour 2017 ; 99 en 2016. La hausse notable l'an passé se vérifie donc et confirme l'attractivité de l'association.

NB : Les cotisations s'élevaient au nombre de 113 en 2014 ; 110 en 2013 (sur 140 membres en 2013), 90 cotisations en 2012 ; 87 en 2011 ; 83 en 2010 ; 56 en 2009.

Une constante de ces dernières années : l'association s'enrichit de nouvelles adhésions qui ont lieu régulièrement, mais il existe aussi des personnes qui ne cotisent pas d'une année sur l'autre, d'où quelques fluctuations.

2. Les abonnements de soutien à la RET (la revue étant gratuite)

Une autre source d'apport financier particulièrement lucrative en 2021 est constituée par les abonnements des bibliothèques à la RET. De fait, les factures émises en 2021 montent à 1600 euros ; toutes, sauf une, émise à la fin de l'année 2021, ont été réglées, ce qui représentent en 2021 un apport financier de 1550 €.

A titre de comparaison : 50€ en 2020 – 150 euros en 2019 ; 100€ pour 2018-2019 et 50€ pour 2019-2020 par anticipation

Ce succès est entièrement dû à Valérie Fauvinet-Ranson, que nous remercions chaleureusement.

Pour mémoire, voici la formule proposée aux bibliothèques :

- l'année 2020 (50 € pour tous les numéros parus en 2020).
- l'année 2021 (50 € pour tous les numéros à paraître en 2021).
- un abonnement annuel rétrospectif (50 € par an). Année(s) demandée(s) :
- un abonnement rétrospectif pour la totalité des numéros parus (300 €)

Détail des abonnements souscrits en 2021 :

N°	Date facture	Organisme	Montant	Date de règlement
1	1-février	Sorbonne (remplace facture 02/2020)	350	20-octobre
2	2-février	ENS	350	13-juillet
3	3-février	Princeton	100	18-février
4	4-février	EFA	100	16-février
5	2-mars	Bâle	50	26-mars
6	2-mars	Fribourg	50	15-mars
7	16-septembre	Yale	350	6-octobre
10	12-octobre	Yale	50	17-novembre
11	15-octobre	Ecole nationale des Chartes	100	2-décembre
12	27-novembre	Liège	50	11-mars-2022
13	27-décembre	Sorbonne (RET 2022)	50	
		Total	1600	1550 € perçus

3. Subventions pour publication de l'Université de Nanterre (en vue de la publication des deux HS de la *RET* dont la publication est (co-)dirigée par une collègue de l'université) :

800 euros

III. Dépenses, vision d'ensemble (2608,98 €)

Bilan des principales dépenses de 2020 :

1. Subventions : 859,89 €

- 259,89 € (sur les 300 € accordées lors de l'AG de 2020) ont été versés à la demande de Luciana Furbetta pour le colloque International *Métamorphose, frontières linguistiques, communication écrite/orale (IV^e-IX^e siècles) : du latin aux langues romanes* (École française de Rome, Piazza Navona, 16 juillet 2021)

- 300 € ont été versés à la demande de Delphine Lauritzen pour le colloque Psautier de Paris qui s'est tenu à Paris les 2 et 3 juillet 2021

- 300 € ont été versés à la demande de G. Herbert de la Portbarré-Viard pour la publication du recueil d'actes *Architectures et décors fictifs antiques et médiévaux* publié par Karthala le 07/04/2022.

2. Troisième édition du Prix P.-L. Malosse : 2X200€ attribués aux deux lauréats 2021 (Alice Cosme et Paul Stoklosa)

3. Frais de mise en page de la *RET* (versements à Arun Maltese) : 800€ pour les suppléments VIII et IX de la *RET* (ces frais de publication ont été réglés par anticipation respectivement par l'Université de Haute-Alsace et l'Université de Nanterre)

NB : Théoriquement, l'association a l'habitude de verser un forfait annuel 400€ pour la publication de 12 articles dans

la Revue (voire plutôt 13). Ce point a été rappelé lors de l'AG du bureau du 16 novembre 2017.

4. Cotisation à l'Association Antiquité-Avenir : 60€

5. Frais d'hébergement internet du site THAT et de la *RET* (somme avancée par Arthur Moreau) : 143,73 €

6. Dépense nouvelle en 2021 : rémunération d'Arthur Moreau : 300 euros

7. Nous avons bénéficié jusqu'au mois d'avril (inclus) d'une exemption des frais bancaires (d'un montant de 3,78 € par mois : c'est pourquoi ce montant a été débité puis recredité chaque mois, de janvier à avril 2021).

Plusieurs dépenses ne sont pas advenues en 2021 en raison de la crise sanitaire et, de ce fait, de la tenue de l'AG à distance :

1. Frais de transports : /

2. Frais de repas (AG) : / [dépense non advenue en 2020 en raison de la crise sanitaire ; en 2019 : 210 € ; pour mémoire : 250 € en 2018 ; 155 € en 2016 ; 250 € en 2015 ; et 245 € en 2014).

IV. Bilan des comptes 2021 :

Crédit	Débit	
4679,12 € dont un reliquat de 2019 de 1955,15€ sur le compte + 66,5€ de liquide	2608,98 €	2070,14 €
		SOLDE réel au 31 décembre 2020 : 4710,29€ + 66,5€ de liquide = 4 776,79 €

V. PROSPECTIVE : Budget 2022 (et années suivantes)

- D'importants frais de publication sont à prévoir : 2800 euros

RET 2020/2021 : 400 €

Supplément de le RET préparé par H. Grelier et F. Vinel : 400 €

Mémoires PPLM (édition 2020 à 2022) : 800 (2020 Mahé) – 800 (2021 Cosme et Stoklosa) – 400 (2022 Godlewski)

- Frais liés à la gestion du site de l'association (300 € – rémunération d'A. Moreau) et hébergement du site OVH (150 €)

- Frais bancaires : 45 euros

- Cotisation Antiquité-Avenir : 75 euros

- Frais liés à la tenue de l'AG en présentiel : 550 euros

Dépense nouvelle envisagée lors de l'AH 2021 : financement de l'achat de DOI (cf. le projet de développement de la RET présenté lors de l'AG) : 300 euros ?

Dépenses « modulables » :

- Prix P.-L. Malosse : 400 euros

- Subventions (organisation de colloques ; publication)

=> Ces dépenses nombreuses et importantes doivent, en dépit des très bons chiffres de l'exercice 2021 présentés lors de cette AG, nous inciter à la prudence :

- si l'on compte uniquement sur les cotisations des adhérents (soit 2000 euros environ), l'équilibre budgétaire est intenable ;

- par ailleurs, comme on y avait insisté lors de l'AG 2021, les abonnements à la RET ne sont pas une manne financière inépuisable : les grosses rentrées d'argent sont exceptionnelles, car elles correspondent à des abonnements rétrospectifs, et donc non réitérables (une fois l'abonnement rétrospectif souscrit, les nouveaux numéros sont vendus à 50 €).

Il faut donc impérativement trouver d'autres sources si l'on veut continuer de soutenir la politique de publication ambitieuse de l'association, tout en continuant de subventionner des colloques et des publications.

Pour nourrir la réflexion durant les points suivants à l'ODJ, on rappellera deux des pistes qui ont été exposées lors de l'AG 2021 :

- il serait souhaitable que les organisateurs de la session scientifique soient en capacité de financer par leurs institutions (universités...) le *Supplément* issu de la session scientifique ;

- il serait souhaitable de proposer aux bibliothèques l'acquisition – au format électronique – des *Suppléments* et des volumes Malosse à un prix peu ou prou similaire au prix actuel versé en soutien à la *RET* : soit 50 euros l'exemplaire. Le nombre de volumes déjà parus et à paraître est très important et pourrait générer des rentrées d'argent importantes et pérennes. On peut du reste parier sur un nombre de souscriptions plus important que pour les volumes de la *RET* si l'on restreint l'accès aux suppléments et aux volumes de la collection *PLM* aux membres de l'association.

ANNEXE – Détail des dépenses pour l'année 2021

<i>Date</i>	<i>Nature/objet de l'opération</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
	<i>9,37€ de liquide de Valérie + 62,18€ de liquide LN</i>		
<i>1^{er} janvier</i>	<i>Solde créditeur au premier janvier 2021</i>	<i>665</i>	
<i>06-janv</i>	<i>Frais bancaires</i>		<i>3,78</i>
<i>10-janv</i>	<i>Frais bancaires</i>	<i>3,78</i>	
<i>26-janv</i>	<i>Virement du solde du compte de la Société générale</i>	<i>1975,15</i>	
<i>28-janv</i>	<i>Virement de cotisations</i>	<i>120</i>	
<i>28-janv</i>	<i>Paiement RET Supplément 8 2019-2020</i>		<i>400</i>
<i>29-janv</i>	<i>Virement de cotisations</i>	<i>120</i>	
<i>30-janv</i>	<i>Virement de cotisation</i>	<i>20</i>	
<i>01-févr</i>	<i>Virement de cotisations</i>	<i>40</i>	
<i>02-févr</i>	<i>Virement de cotisations</i>	<i>40</i>	
<i>03-févr</i>	<i>Virement de cotisation</i>	<i>20</i>	
<i>03-févr</i>	<i>Frais bancaires</i>	<i>3,78</i>	
<i>04-févr</i>	<i>Virement de cotisations</i>	<i>50</i>	
<i>05-févr</i>	<i>Virement de cotisations</i>	<i>40</i>	
<i>08-févr</i>	<i>Virement de cotisation</i>	<i>20</i>	
<i>10-févr</i>	<i>Virement de cotisations</i>	<i>60</i>	
<i>10-févr</i>	<i>Frais bancaires</i>		<i>3,78</i>
<i>16-févr</i>	<i>Virement de cotisation</i>	<i>20</i>	
<i>16-févr</i>	<i>Abonnement RET École française d'Athènes</i>	<i>100</i>	
<i>13-févr</i>	<i>Remise de chèques (cotisations)</i>	<i>380</i>	
<i>18-févr</i>	<i>Abonnement RET Princeton</i>	<i>100</i>	
<i>23-févr</i>	<i>Virement de cotisation</i>	<i>20</i>	
<i>02-mars</i>	<i>Virement de cotisation</i>	<i>20</i>	
<i>02-mars</i>	<i>Remise de chèques (cotisations)</i>	<i>100</i>	
<i>03-mars</i>	<i>Virement de cotisation</i>	<i>20</i>	
<i>03-mars</i>	<i>Frais bancaires</i>	<i>3,78</i>	
<i>05-mars</i>	<i>Virement de cotisations</i>	<i>60</i>	
<i>08-mars</i>	<i>Virement de cotisations</i>	<i>40</i>	
<i>09-mars</i>	<i>Virement de cotisation</i>	<i>20</i>	
<i>10-mars</i>	<i>Virement de cotisations</i>	<i>110</i>	
<i>10-mars</i>	<i>Frais bancaires</i>		<i>3,78</i>
<i>11-mars</i>	<i>Virement de cotisation</i>	<i>20</i>	

12-mars	Virement de cotisation	20	
15-mars	Virement de cotisations	40	
15-mars	Abonnement RET Fribourg	50	
16-mars	Virement de cotisations	75	
17-mars	Virement de cotisation	15	
18-mars	Virement de cotisation	15	
19-mars	Virement de cotisations	100	
22-mars	Virement de cotisations	130	
23-mars	Deux chèques de 200 euros (prix P.-L. Malosse)		400
26-mars	Abonnement RET Bâle	50	
30-mars	Virement de cotisation	15	
05-avr	Frais bancaires		3,78
12-avr	Frais bancaires	3,78	
12-avr	Virement de cotisations	35	
13-avr	Virement de cotisations	35	
17-avr	Rémunération A. Moreau (site de l'association)		300
19-avr	Virement de cotisation	20	
05-mai	Virement de cotisation	20	
05-mai	Remise de chèques (cotisations)	415	
10-mai	Frais bancaires – 1 ^{er} mois d'application		3,78
14-mai	Virement de cotisation	20	
10-juin	Frais bancaires		3,78
17-juin	Virement Société générale (chèque perdu en 2020)	49	
26-juin	Cotisation Antiquité/Avenir		60
12-juil	Frais bancaires		3,78
13-juil	Abonnement RET (ENS)	350	
03-août	Subvention colloque EFR organisé par L. Furbetta		259,89
10-août	Frais bancaires		3,78
22-août	Subvention publication recueil d'actes dirigé par G. Viard		300
22-août	Remboursement A. Moreau (OVH)		143,73
10-sept	Frais bancaires		3,78
26-sept	Subvention colloque organisé par D. Lauritzen		300
06-oct	Abonnement RET (Yale)	350	
11-oct	Frais bancaires		3,78
20-oct	Remise de chèque – Abonnement RET (Sorbonne)	350	
10-nov	Frais bancaires		3,78
17-nov	Abonnement RET (Yale)	50	
22-nov	Subvention de l'université de Nanterre – publication du supplément de la RET éd. V. Fauvinet	400	
22-nov	Subvention de l'université de Nanterre – publication du supplément de la RET éd. H. Grelier	400	
02-déc	Abonnement RET (Ecole des chartes)	100	
10-déc	Frais bancaires		3,78
15-déc	Virement cotisation	20	
19-déc	Paiement RET Supplément Cassiodore (éd. V. Fauvinet)		400
		Recettes	Dépenses
	EXERCICE 2021	4679,12	2608,98
	SOLDE TOTAL	7319,27	2608,98

		TOTAL	4710,29
--	--	--------------	----------------

Compte rendu rédigé par Céline Urlacher-Becht et H. Grelier-Deneux

DL remercie les trésorières pour leur travail.

Le rapport financier est mis au vote.

- qui s'abstient ? [les trésorières]
- qui vote contre ? [personne]

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions (celles des trésorières)

IV. Présentation des nouvelles adhésions par le secrétaire

Delphine Lauritzen donne la parole à Gianluca Piscini (GP), secrétaire, pour qu'il présente à l'assemblée les demandes d'adhésion reçues au cours de l'année.

GP commence par présenter le lauréat du Prix Pierre-Louis Malosse, dont l'adhésion n'est pas soumise au vote de l'AG :

– Jean-Baptiste GODLEWSKI

Master 2, Sorbonne Université

Axes de recherche : le chant IX des *Libri in Evangelia* de Sévère de Malaga.

GP annonce ensuite qu'il a reçu quatre demandes d'adhésion depuis la dernière AG. Celle-ci a eu lieu en décembre et a vu l'approbation de quatre nouvelles : cela explique le nombre de demandes moins important que les années passées.

GP présente aux membres les nouvelles demandes :

– Anne BOUD'HORS

Directrice de recherche à l'IRHT, section Grecque et de l'Orient chrétien

Axes de recherche : Manuscrits et textes coptes, littéraires et documentaires.

Parrainée par : Delphine Lauritzen, le secrétaire

– Florence BRET

Doctorante à l'Université Lyon 3 (Laboratoire HiSoMA) et ATER à l'Université Lyon 2

Axes de recherche : Thèse en cours : Écrire une Vie de saint latine entre le IV^e et le VI^e siècle. Hagiographie latine - Biographie antique – Genres littéraires – Culte des saints.

Parrainée par : Marie Pauliat, le secrétaire

– Alexandra DE VARAX

Doctorante à l'Université Lyon 2 (Laboratoire HiSoMA)

Axes de recherche : Mourir en chrétien au pays de Moab ; épigraphie funéraire, culture et société dans les provinces d'Arabie et de Palestine de Byzance à l'Islam.

Parrainée par : Valérie Fauvinet-Ranson, Delphine Lauritzen

– Luciana Gabriela SOARES SANTOPRETE

Chargée de recherche au CNRS, Laboratoire d'Études sur les Monothéismes (UMR 8584)

Axes de recherche : Histoire du platonisme à l'époque impériale et dans l'Antiquité tardive ; l'émergence et le développement du néoplatonisme à partir du médioplatonisme et ses interactions avec le christianisme, le gnosticisme, l'hermétisme et les *Oracles chaldaïques* ; les sources philosophiques des pensées religieuses de l'Antiquité.

Parrainée par : Delphine Lauritzen, le secrétaire

Les adhérents sont appelés à se prononcer sur les demandes d'adhésion.

Mises aux voix de manière collective, ces nouvelles demandes d'adhésion préalablement approuvées par le bureau de l'association sont confirmées à l'unanimité par l'AG et deviennent en conséquence effectives.

V. Demandes de subventions

Delphine Lauritzen (DL) donne la parole à Gianluca Piscini (GP) pour qu'il présente les demandes de subvention présentées à THAT.

GP annonce que l'association a reçu quatre demandes de subventions :

- Francesca Barone demande une subvention de 300€ pour la journée d'étude « *Instrumenta laboris* et 'companions'. Les aides à la lecture de la Bible de l'Antiquité à l'époque moderne », qui aura lieu en décembre 2022 à l'Université de Tours et qui sera organisée par l'IRHT et par le Centre d'études supérieures de la Renaissance de Tours ;

- Régis Courtray demande une subvention de 300€ pour les Rencontres de Patristique « La Bible et ses lecteurs chez les Pères de l'Église », qui aura lieu du 7 au 9 juin 2023 à Bruxelles et qui sera organisée par l'Université Toulouse 2-Jean Jaurès, l'Université Montpellier 3-Paul Valéry et l'Université catholique de Louvain. GP rappelle que la subvention précédemment attribuée aux Rencontres de Patristiques 2021 n'a finalement pas été versée, le colloque s'étant tenu en visioconférence ;

- Sylvie Crogiez-Pétrequin demande une subvention de maximum 300€ pour une mission, dans le cadre de la préparation de l'édition du livre 1 du *Code Théodosien*, qui devrait être publiée en fin 2022-début 2023 ;

- Gianluca Piscini demande une subvention de 300€ pour la publication de la monographie issue de sa thèse, *Ἀβέγγων, ἔγγων, κατέγγων. Aspects littéraires de la polémique antichrétienne antique*, auprès de l'éditeur Beauchesne.

DL propose de reconduire d'emblée la subvention pour les Rencontres de Patristique, puisque celle-ci avait déjà été accordée en 2021. Elle remarque également que les prochaines Rencontres Patristiques ayant lieu en juin 2023, la subvention pourrait être versée sur le fonds de l'année prochaine : on fournira si besoin en anticipation une lettre d'intention aux organisateurs de la manifestation pour qu'ils puissent monter leur dossier de financement complet en faisant état de la subvention complémentaire de THAT. Céline Urlacher-Becht (CUB) se montre d'accord.

DL souligne ensuite que les trois autres demandes méritent un examen attentif. L'AG débat soigneusement de chacune d'entre elles. Francesca Barone étant membre de THAT depuis décembre 2021 seulement, il n'est pas possible d'accepter sa demande, selon la clause restrictive qui veut que l'on ne puisse demander de subvention que si l'on est membre de l'association depuis au moins 2 ans. Par rapport à la demande de Sylvie Crogiez-Pétrequin, THAT ne finance pas habituellement les missions ; Vincent Puech (VP) observe que l'approbation de cette demande constituerait un précédent délicat. Hélène Grelier-Deneux fait remarquer que le rejet de ce type de demandes ne préjuge pas d'une aide future pour la publication des actes du colloque (pour Francesca Barone) ou du volume du *Code Théodosien* (pour Sylvie Crogiez-Pétrequin) : on pourra donc inviter ces deux membres de l'association à formuler une nouvelle demande en ce sens, le moment venu. L'assemblée accueillant favorablement cette solution, DL passe à la discussion de la demande de GP. Elle souligne que même si la publication n'est pas de nature collective (ce qui constitue l'un des critères prioritaires pour l'attribution d'une subvention) et en l'absence d'autre proposition collective concurrente qui puisse être recevable, la demande a été formulée en premier lieu et soutenue par un autre membre de THAT, Bernard Pouderon. CUB rappelle que THAT doit aussi soutenir et encourager les jeunes chercheurs qui ont besoin de montrer qu'ils sont soutenus de préférence par plusieurs petites subventions complémentaires pour espérer réunir des aides suffisantes pour publier leurs travaux.

En conséquence de cette discussion, l'AG vote le rejet des demandes de Francesca Barone et Sylvie Crogiez-Pétrequin (avec cependant la solution alternative évoquée plus haut) et l'acceptation de celles de Régis Courtray et Gianluca Piscini.

- qui s'abstient ? 1 [porteur de demande]
- qui vote contre ? [personne]

Les demandes de Régis Courtray et Gianluca Piscini sont acceptées à l'unanimité,
moins une abstention

VI. Rapport sur l'activité et sur la commercialisation de la Revue d'Études Tardo-antiques (RET)

En l'absence du directeur Eugenio Amato, Delphine Lauritzen (DL) prend la parole en tant que co-directrice de la revue. Le numéro 10 compte pour l'instant cinq articles, mais on n'a que peu de visibilité sur les publications à venir. DL tient à remercier Valérie Fauvinet-Ranson pour son aide dans la gestion du site de la *RET*. Elle la félicite également au nom de l'association pour la parution du Supplément 9 qui regroupe les Actes de la Session scientifique de 2020 sous le titre : *Cassiodore*

et l'Italie ostrogothique : regards croisés sur les sources, éd. par V. Fauvinet-Ranson, mise en ligne 17/12/2021.

Concernant la Collection Pierre-Louis Malosse, les mémoires Cosme et Stoklosa devraient paraître avant celui d'Augustin Mahé. Hélène Grelier-Deneux propose d'associer d'autres membres à la préparation des mémoires, afin de faire avancer plus vite le travail de publication.

VII. Mandats à pourvoir au sein du Bureau

Delphine Lauritzen (DL) commence par rappeler que les membres du Bureau peuvent coopter des membres mandataires sans passer par un vote de l'AG, si nécessaire (art. 8 des statuts). Elle annonce ensuite que ses engagements de travail empêchent désormais Frederick Lauritzen d'assurer la mise à jour du site THAT. Il choisit donc de démissionner : la présidente a déjà sollicité Alice Cosme pour le remplacer, et celle-ci a accepté.

DL a également proposé à Stanislas Kuttner-Homs de s'occuper de la commercialisation de la RET : ce dernier a lui aussi accepté.

L'AG prend acte de ces évolutions et remercie par avance Alice Cosme et Stanislas Kuttner-Homs pour le travail qu'ils pourront accomplir pour THAT et pour la RET.

VIII. Organisation de la session scientifique et de l'AG 2023

Vincent Puech et Mohamed Arbi Nsiri se proposent pour organiser une session scientifique sur la Prosopographie du Bas Empire, en abordant notamment des questions méthodologiques.

Delphine Lauritzen remercie les deux membres pour cette proposition, qui lui paraît fort intéressante.

IX. Questions diverses

Delphine Lauritzen (DL) annonce que deux questions diverses ont été soumises par des membres de l'association.

1) Sébastien Morlet souhaite attirer l'attention des membres THAT sur le choix des ouvrages grecs dans les programmes d'agrégation, et notamment sur l'absence, depuis plusieurs années, d'auteurs grecs chrétiens. Il propose que l'AG discute de l'opportunité de l'envoi d'une motion au jury d'agrégation.

François Ploton-Nicollet (FPN) et DL se montrent réticents à envoyer d'emblée un texte de ce type et penchent plutôt pour la rédaction d'un courrier informel adressé aux directeurs des jurys de Lettres Classiques et de Grammaire.

Vincent Zarini (VZ) s'interroge sur les raisons de cette absence : elle pourrait être due à une tendance à donner plus de place à l'hellénisme grec, ou à une certaine réticence face à des auteurs chrétiens.

Céline Urlacher-Becht (CUB) propose d'envoyer aux jurys des suggestions précises, accompagnées d'un argumentaire ; elle estime également qu'il conviendrait d'éviter les ouvrages trop techniques ou théologiques. VZ se montre d'accord : il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'un concours de « lettres ».

L'AG confie le soin de la rédaction de ce courrier au Bureau de l'association.

2) deux membres de l'association ont demandé s'il serait possible d'exempter de cotisation celles et ceux qui rendent service à l'association par leur travail au sein du Bureau ou dans la rédaction de la RET.

Céline Urlacher-Becht (CUB) demande quel est l'usage dans les autres associations. Plusieurs personnes répondent qu'à leur connaissance, aucune association n'applique une telle exemption, qui est contradictoire avec le principe même de l'engagement associatif. Si l'on exemptait de cotisation tous les membres du Bureau et ceux de la Rédaction, l'association ferait face à un déficit de cotisations qu'elle ne peut pas se permettre. Par ailleurs, il n'est pas souhaitable que seuls certains membres du Bureau ou de la Rédaction se voient exempter de leur cotisation. Cela reviendrait à quantifier et à qualifier le travail de chacun pour créer des disparités, ce qui serait évidemment dommageable pour la bonne entente au sein de l'association. Les tâches relatives aux différents mandats ne sont pas comparables, mais complémentaires.

DL souligne que l'implication dans le Bureau ou dans la Rédaction de la revue est « récompensée » par la possibilité de mentionner ces activités dans son CV. Cette opportunité est loin d'être négligeable, notamment pour les jeunes – et les moins jeunes – chercheurs qui déposent des dossiers de candidatures. Vincent Puech se montre d'accord et rappelle que cela compte aussi pour l'obtention de primes en tant que professeur et qu'il est toujours possible de rembourser les membres du Bureau et de la rédaction pour d'éventuels frais liés à leur activité, en particulier pour venir assister à l'AG et aux réunions.

L'AG n'accepte donc pas la demande d'exemption de cotisation pour les membres du Bureau ou de la rédaction de la RET.

En l'absence d'autres questions, la présidente remercie les membres pour avoir participé à l'AG.

La séance est levée à 17h45.

PV rédigé par Gianluca Piscini
Secrétaire de l'association